

Année universitaire 2013-2014

LICENCE PROFESSIONNELLE

Dénomination nationale

Logistique

Spécialité

Gestion des réseaux ferrés

Cadre réglementaire : Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000397481&fastPos=2&fastReqId=1596952311&categorieLien=cid&oldAction=rechTexte>

60 crédits ECTS

Unités d'enseignements (Descriptif détaillé : EC et matières)	Crédits	Coefficients	1 ^{ère} session : nature et poids des épreuves (E, O ; CC, CT)	2 ^{ème} session : mode de prise en compte (1)
UE 1 : Disciplines transversales	13	13		
<i>Transport marchandises et voyageurs</i>	3	3	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Principes de physique</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Information et Communication</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Economie et gestion</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Qualité</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Langue vivante</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
UE 2 : Réseaux ferroviaires	14	14		
<i>Pilotage de projets</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Outils informatiques de la gestion ferroviaire</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Impact sur l'environnement</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Economie des transports</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Droit et réglementation du transport ferroviaire</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Ressources humaines</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Communication et Management</i>	2	2	CC écrit et/ou oral	Sans objet
UE 3 : Exploitation ferroviaire	12	12		
<i>Principes de l'exploitation ferroviaire</i>	3	3	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Gestion de la circulation</i>	4	4	CC écrit et/ou oral	Sans objet
<i>Enclenchements de sécurité</i>	5	5	CC écrit et/ou oral	Sans objet
UE 4 : Projets	7	7		
<i>Projets tuteurés</i>			CC+ rapports écrits + soutenances orales	Sans objet
UE 5 : Activités professionnelles	14	14		
<i>Activités entreprise</i>			CC+ rapports écrits + soutenances orales	Sans objet

Est-il prévu une 2nde session ? : NON

Traitement de l'absence à une épreuve d'examen

Toute absence injustifiée à un contrôle de connaissances entraîne la note zéro à ce contrôle.

Mode d'obtention du diplôme de licence professionnelle :

- La moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients, doit être au moins égale à 10/20.
- La moyenne des notes du projet tuteuré et de l'activité en entreprise (ou du stage), pondérées par les coefficients, doit être au moins égale à 10/20.

Mode d'attribution de la mention du diplôme de licence professionnelle :

La mention attribuée résulte de la moyenne des notes des différentes unités d'enseignement, pondérées par les coefficients.

Seuils des mentions attribuées *(à modifier si différents des seuils indiqués ci-dessous) :*

*Mention « passable » : $10/20 \leq \text{note} < 12/20$

*Mention « assez bien » : $12/20 \leq \text{note} < 14/20$

*Mention « bien » : $14/20 \leq \text{note} < 16/20$

*Mention « très bien » : $\text{note} \geq 16/20$